

Edition du "REVEIL DU NORD" 105 bis, rue de Paris, LILLE La plus forte vente de la région

Le Réveil Illustré

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX : ROUBAIX 20, Grande-Place, 20 TOURCOING 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

LES PROJETS DE M. DOUMER

On a distribué aujourd'hui aux membres de la Commission des Finances, le texte des projets de loi de M. Doumer, instituant des mesures destinées à assurer le rendement financier. Ce texte est conforme dans ses grandes lignes aux analyses qui en ont été données. L'exposé des motifs qu'il est nécessaire de restaurer le crédit de l'Etat gravement ébranlé en déclarant bien haut et une fois pour toutes qu'il ne s'agit pas de question de cet expédient dangereux qu'on décore du nom de consolidation mais dont le vrai nom est faillite.

M. Doumer entre ensuite dans le détail de l'exécution des dépenses dans un budget où la dette atteint 42.55 p. 100 des recettes budgétaires. Un premier effort doit être porté sur le budget, dont l'équilibre rigoureux est la condition préalable de tout programme d'assainissement. M. Doumer dit qu'il s'attaquera en premier lieu à la fraction la plus dangereuse de la dette, celle envers la Banque de France. Il affirme ensuite la volonté de jeter les bases d'une large politique d'amortissement portant sur tous les éléments de la dette. Il condamne le gaspillage qui, dans les circonstances présentes, lui paraît criminel. Les ressources nouvelles qui devront permettre de faire face à la crise de trésorerie, devront se traduire par des réalisations immédiates. Ce n'est donc qu'en 1927 qu'il sera possible de proposer une réforme étudiée et réfléchie, des impôts sur le revenu.

La caisse d'amortissement Voici les grandes lignes des projets distribués par M. Doumer à la Commission des Finances de la Chambre et dont nous avons déjà parlé à nos lecteurs. Le titre premier prévoit la création d'une caisse d'amortissement dont les ressources comprendront un crédit de 2 milliards 500 millions, inscrit chaque année au budget - les excédents de recettes (?) et dons et legs faits à l'Etat sans affectation spéciale. En outre, un crédit d'un montant minimum de 1 milliard de francs est obligatoirement inscrit chaque année, à partir de 1926, au budget général pour être employé au remboursement des avances consenties par la Banque de France à l'Etat.

Une taxe de 1,20 % sur les paiements Le titre second traite des ressources nouvelles. M. Doumer demande qu'on augmente les droits de timbre sur les opérations de bourse, le prix du tabac. Le prix des tabacs ordinaires à fumer et à mâcher que la Régie vend aux consommateurs devra être augmenté de 20 % sur le paquet de 10 cigarettes et de 2 fr. 50. Désormais les affaires d'exportation seront soumises à la taxe de 1,30 %.

Enfin, à compter du premier jour du mois qui suivra la promulgation de la présente loi il est établi une imposition extraordinaire et temporaire de 20 % sur les paiements reçus au titre de leur profession par les personnes accomplissant des actes relevant de professions assimilées à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, à l'exception des paiements portant sur des objets de marchandises classées au taux de 12 % comme étant du luxe et à l'exception des paiements relatifs à des marchandises exportées.

LE JEU DES CHANGES En bourse de mardi la livre sterling a progressé de 1/8 de point, passant de 127.00 à 127.50. De son côté le dollar passe de 25.90 à 26.32. Les 100 francs belges cotent 119 fr. 85. UN INCENDIE DANS UNE CHAISIÈRE D'HALLUIN Un incendie dont les causes sont inconnues, a éclaté lundi après-midi à la chaisière de M. Gustave Casier, rue de Lille, à Halluin. Il a fait de grands dégâts dans cet important établissement qui occupe plusieurs centaines d'ouvriers. C'est au second étage, vers 16 heures, que le feu s'est déclaré. L'alarme fut donnée par M. Vancoeur et le chauffeur de la fabrique, et les pompiers ne tardèrent pas à arriver sur les lieux. Par malheur, le service d'eau ne fonctionnait pas, et ce ne fut que vingt minutes plus tard qu'on parvint, à l'aide d'un « établissement » de fortune d'amener l'eau à une pompe, pour arroser ensuite le foyer. A 18 heures, la part du feu était faite, et tout danger de propagation disparu. Les dégâts s'élevèrent à une cinquantaine de mille francs. Cinquante ouvriers environ sont frappés de chômage.

Accident mortel aux Mines de Courrières Mardi, vers 10 heures du matin, l'ouvrier polonais Konteckowicz Joseph, 35 ans, travaillant dans la veine Joséphine, étage 408 mètres de la fosse 10 des mines de Courrières, a reçu dans les reins un bloc de pierre d'environ 200 kilos qui lui tua net. A noter que cet ouvrier travaillait aux mines de Courrières depuis environ quatorze mois, et sa femme était venue le rejoindre avec ses quatre enfants depuis une dizaine de jours. Le délégué mineur Capillon informé, s'est aussitôt rendu sur les lieux pour constater l'accident.

Brelan de désespérés dans la région de Douai

Un voyageur se tira un coup de revolver dans le train d'Orchies Mardi matin, M. Vieillard, commissaire de police à Douai, était avisé qu'un homme avait été tué d'un coup de revolver dans le train d'Orchies. Le commissaire se rendit à la gare, accompagné de M. Lelou, chef de la Sûreté. Il examina le cadavre, entendit plusieurs témoins et, après une minutieuse enquête, acquit la certitude qu'il s'agissait d'un acte de désespoir.

Voici les faits : M. Jean Blanchard, âgé de 53 ans, domicilié à Flines-les-Raches, avait d'Orchies, comptable chez son frère, marchand de machines à écrire, rue des Malvaux, à Douai, était monté à 7 heures 12 à la gare de Flines, dans le train pour Douai avec sa femme, née Bertrand, âgée de 54 ans. Le couple était installé dans un wagon de troisième classe où se trouvaient déjà un certain nombre d'ouvriers se rendant à leur travail. Sombre et préoccupé depuis quelques jours, Blanchard n'avait cependant fait aucune confiance à sa femme et il semblait dans son état normal. A la station de Pont de la Deule, en approchant de Douai, point terminus du train, le voyageur quitta sa place pour se rendre aux W.C.

Quelques minutes après, le convoi s'arrêta en gare de Douai. Mme Blanchard, inquiète de ne pas voir son mari sortir, ouvrit la porte du lieu retiré et elle le trouva accroupi ne donnant plus signe de vie ; un revolver gisait à ses pieds. Mme Blanchard appela des voyageurs, des employés de la Compagnie qui transportèrent le corps à l'infirmerie de la gare. M. Blanchard était complètement habillé. Il avait seulement ouvert son pardessus et son veston, relevé son gilet et sa chemise, pour se loger dans la région du cœur, une balle de revolver de très gros calibre. Sa chemise et le gilet noircis et brûlés par la flamme témoignaient que le coup avait été tiré à bout portant. Une blessure assez large, à cent centimètres en dessous du sein gauche, laissait échapper un mince filet de sang. Contrairement à ce qu'on avait dit au début le malheureux ne respira plus lorsqu'il fut descendu du wagon en gare de Douai, la mort avait été instantanée. Dans la poche du désespéré, on a trouvé le reçu d'une lettre recommandée que M. Blanchard venait d'expédier à un Lillois. Le contenu de cette missive expliquera peut-être les causes du suicide. M. le docteur Monnier, médecin légiste, a examiné mardi après-midi le cadavre qui a été ensuite transporté rue des Malvaux, chez le frère du défunt.

Un homme se pendit à Sin-le-Noble, sa sœur mourut le lendemain M. François C... 58 ans, demeurant rue Constant Bertiaux à Sin-le-Noble, s'est pendu chez lui. Le lendemain, sa sœur décéda subitement dans des conditions encore inexplicables. On parle d'un empoisonnement. Il y a vingt ans, une autre sœur de M. C... s'était donnée la mort en se ouvrant le ventre.

Un écolier se jeta dans la Scarpe, à la suite d'une remontrance A la suite d'une admonition reçue de ses parents, Philippe Dicoeur, âgé de 14 ans, demeurant 1, place Saint-Amé à Douai, s'est jeté dans la Scarpe au pont des Dominicains. Il a été heureusement retiré sain et sauf du canal par M. Lucien Desse qui s'est précipité à l'eau tout habillé pour le sauver.

Pauvre Patriote Beau roman de Paul d'Agremont que nous allons bientôt publier

LA RENONCIATION DU PRINCE CAROL EST RATIFIÉE La séance de l'Assemblée nationale de Bucarest a eu lieu hier après-midi, à 4 heures. Après un discours du premier ministre, M. Brătianu, déclarant que l'acte du prince Charles, est dû à des causes privées, et nullement à des causes politiques et que le gouvernement prend la pleine responsabilité de la proposition de loi actuelle, le premier projet acceptant la renonciation du prince Charles et la transmission de la succession au prince Michel, a été voté par 234 voix contre 3.

LES INONDATIONS La Seine et ses affluents continuent à monter et la situation reste grave en Belgique. :: :: ::

La situation reste grave et si certaines rivières sont repenties dans leur lit, ou à peu près, d'autres continuent à monter. C'est ainsi qu'après une légère décrue de 48 heures, la Seine a recommencé à monter au cours de la nuit. La hausse a été assez sensible en banlieue. La crue de la Marne est assez violente en Marne. Quelques nouveaux quartiers à Champigny et à Bry-sur-Marne ont été inondés. La crue va continuer plusieurs jours. De même de s'essuyer les mains, avalaient un verre de bière et un bout de tartine. Ailleurs, c'était l'arrivée d'un ravitaillement qui interrompait le labeur. Femmes, enfants se précipitaient, saisissaient de leurs mains brunes de limon : pains, bouteilles d'eau, de bière, de lait. J'ai vu une maman, prendre à pleine main une tranche de pâté de viande offerte à la pointe du couteau par un ravitailleur et la



LE RHIN DÉFERLANT DANS LES RUES DE COLOGNE

La pluie n'a cessé de tomber en abondance dans l'Oise. La crue de l'Oise et du Therain continue. De nouveaux quartiers sont inondés à Creil. Un détachement de soldats du génie vient d'arriver avec des bateaux pour le ravitaillement. A Nogent-sur-Oise, tout le quartier du nouveau Nogent est recouvert d'une nappe d'eau, qui atteint 80 centimètres. A Montataire, la situation est la même qu'à Creil et Nogent. De nombreuses usines chôment dans ces trois localités. On procède à l'évacuation de nombreux habitants.

LA DÉCRUE DE LA LYS A ARMENTIÈRES Le niveau de la Lys a baissé à Armentières, de 15 centimètres, du lundi soir au mardi soir. Les usines de la rue de Flandre ont pu reprendre le travail mardi matin. De ce fait, il y a passé 200 chômeurs en moins. Il reste que 150 environ, répartis entre les maisons Dufour-Deren, Livera, Sion, Marc Boule et Delobelle. On espère que mercredi tous les ouvriers pourront reprendre le travail.

Bilan funèbre à Liège A Liège, les eaux s'étant retirées, les pompes fonctionnent et l'on commence à dresser le bilan des pertes, qui sont formidables. On travaille activement pour rétablir la transmission du gaz et de l'électricité. La ville n'est plus submergée depuis hier soir. La situation est indescriptible. Les dégâts sont d'une importance qui dépasse tout ce que l'on peut imaginer. Liège s'est trouvée sans lumière, sans eau potable, sans chauffage et à certains moments, sans nourriture. De nombreux habitants s'étaient réfugiés à l'église, où ils furent longtemps prisonniers, privés du nécessaire. Les services d'électricité, du gaz, du téléphone, furent interrompus brusquement. Dans une maison du quartier d'Outre-Meuse, trois enfants, restés seuls, ne purent être secourus et périrent dans les eaux qui avaient envahi l'habitation.

LE DANGER D'ÉPIDÉMIE La Ville de Liège réclame des pompes et des désinfectants. Les médecins craignent, en effet, qu'au lendemain de l'inondation l'épidémie ne vienne, comme jadis, suivre de son ombre funèbre le désastre. Aussi ont les eaux retirées, une propagande intense a été faite dans les quartiers populaires pour que l'on songe surtout à enlever les boues et à laver les logis. La Croix-Rouge est à pied d'œuvre et les commissions de salubrité publique agissent, mais l'ignorance et l'inconscience de bien des sinistres peuvent amener la catastrophe. M. le docteur Watry, qui a visité à la première heure les quartiers d'eau des eaux se retiraient, nous dit à ce propos : « Oui, vraiment, le danger est imminent à peine l'eau partie, laissant des nappes de boue, que se déclenche la contre-offensive des ménégières, pressées d'effacer les traces du sinistre ; mouillées du limon mêlé à tous les immondices sortis des égouts, elles s'arrachent de temps à autre, et sans se donner le

LA CATASTROPHE DE SERAING Un signal de nombreux accidents survenus au cours de l'inondation. C'est ainsi qu'à Seraing, une digue s'est rompue. L'eau s'en est allée avec rapidité et a atteint rapidement une hauteur de quatre mètres sur le quai de l'Espérance. Ce qui est bordé de petites maisons, qui furent rapidement submergées. On sauva un grand nombre de malheureux en percant les murs à coups de pio. Le torrent se jeta, en moins de temps qu'il n'y faut pour le dire, dans les rues voisines : rues Ramoux, du Marais, etc. Plusieurs barques de sauvetage se brisèrent sous l'impétuosité du courant. Des murs cédèrent également. Un témoin vit notamment une plaque d'égoût soulevée et projetée à plusieurs mètres de hauteur. Bon nombre de maisons furent submergées jusqu'à la toiture. L'eau arriva (ce qu'on ne vit jamais) à quelques mètres de la gare et, malgré la braise, le niveau, dimanche, était supérieur à celui enregistré en 1880. On ne connaît pas encore le nombre des victimes. On sait qu'une barque montée par huit hommes a chaviré. Le bergemestre a interdit toute circulation sur l'eau à partir de 8 heures du soir, et les embarcations de sauvetage doivent être accompagnées d'un membre de la municipalité. Citons la situation poignante de trois enfants, réfugiés sur un toit, et qui appelèrent à l'aide pendant douze ou treize heures. On raconte également qu'un groupe de curieux, réunis au centre du pont et qui, toute retraite coupée, durent attendre trente-six heures avant d'être ravitaillés.

LES REMORDS D'UN ASSASSIN En octobre 1917, un chauffeur sur un dragueur de mines attaché au port de Hanbourg, du nom de Hugo Hartmann, fit connaissance, dans une pâtisserie, d'une jeune fille de dix-sept ans, qu'il emmena le soir dans sa cabine, sur le navire. Au cours de la nuit, il tua sa compagne, brûla le corps dans le foyer de la chaudière et jeta à la mer les os calcinés. Venu après la guerre s'installer à Pelsdam, il se maria, eut une fille, à laquelle il donna le prénom de sa victime de 1917 : Lottechen. Cependant Hartmann était hanté par le souvenir de son forfait et torturé par les remords. A Noël, il proposa à sa femme de se suicider avec elle et leur enfant. Sur le refus de la femme, il alla le lendemain à la police se constituer prisonnier et avoua le crime qu'il avait commis huit ans auparavant.

REDOUTABLE ÉRUPTION EN COLOMBIE Une éruption volcanique s'est produite dans le voisinage de Paill, et a causé de grands dommages. Une panique s'est produite parmi la population et l'on déploré plusieurs morts.

Un ingénieur en chef de la reconstitution arrêté à Amiens

Moyennant 225.000 fr. il offrait de ne faire aucune réduction sur un dossier A la suite d'une enquête ouverte sur des pots de vin, grâce auxquels certaines faveurs auraient été obtenues au service de la reconstitution industrielle de la Somme, la police d'AMIENS a arrêté un ingénieur en chef du service des évaluations de l'Office, surpris en flagrant délit. Il s'agit de M. Billet fonctionnaire de l'Office de reconstitution industrielle. Il a été déterré aujourd'hui à midi au parquet d'Amiens. Suivant les renseignements qui ont été recueillis, son arrestation a été opérée dans les circonstances suivantes : M. Billet devait, comme contrôleur de emploi examiner le dossier d'un industriel de la région s'élevant à plusieurs millions. Il lui aurait proposé moyennant une commission de 225.000 francs de n'opérer aucun abatement sur ce chiffre. L'industriel donna rendez-vous chez lui au fonctionnaire, après avoir proposé de lui verser un acompte de 25.000 fr. L'entrevue eut lieu mais au moment où le fonctionnaire venait d'emporter les vingt-cinq billets de mille francs, M. Margnier, commissaire central d'Amiens et plusieurs de ses collaborateurs qui avaient été prévenus et qui étaient dissimulés dans une pièce voisine, firent leur apparition. Le fonctionnaire dut restituer la liasse de billets au commissaire qui en possédait les numéros.

LA GRECE RESTE REPUBLIQUE, MAIS... On mande d'Athènes, au « Daily Mail » que l'exception de l'article premier qui déclare que la Grèce est une République tous les articles de la constitution ont été suspendus.

Le Réveil Illustré est paru !... C'est le plus populaire, le moins cher des hebdomadaires ! Voir dans le numéro de cette semaine : La 4^{ème} partie de notre grand Concours de la Reine des Danses 500 Prix représentant plus de 10.000 F Voir aussi : Nos photos documentaires et d'actualité sur La Revue de l'Année 1925 Un Souvenir de Guerre à Chaignes Un curieux ouvrage d'Art à Arcues, etc., etc. Lire nos captivants romans nos recettes, nos conseils, notre chronique de la Mode, etc. Le Réveil Illustré malgré ses 16 pages, ne coûte que 0,30.

DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Extrait du jugement rendu contradictoirement par le Tribunal correctionnel, à l'audience du 19 Décembre 1925. M. MARECAUX Joseph-Jean-Baptiste, âgé de 41 ans, né à Linselles, le 10 Novembre 1884, professeur de cultivateur, demeurant à Wambrechies, chemin du Bien-Bordeaux. Convenu du délit de fraude alimentaire, commis le 24 Novembre 1925. Vu les articles 1^{er} du décret du 25 Mars 1924 ; 1, 3 et 4 loi du 1^{er} Août 1905. Le Tribunal le condamne à 15 jours d'emprisonnement avec sursis et 1.000 francs d'amende. Dit que le présent jugement sera, par extrait, en première page, inséré aux frais du condamné dans le journal « Le Réveil du Nord » sans toutefois que le coût de cette insertion puisse excéder de 2 cents francs, et affiché au nombre de deux exemplaires dans la Commune de Wambrechies, dont un à la porte du domicile du condamné et l'autre à la Mairie, avec défense, pendant une durée de huit jours d'enlever les dites affiches. N'y ayant appel. Le Procureur de la République, CAZES. Pour extrait conforme, Le Greffier, M. MASCART. 82004

DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Extrait du jugement rendu contradictoirement par le Tribunal de première instance, à Lille, le 19 Décembre 1925. M. POLLET Théophile-Joseph, âgé de 41 ans, né à Marais, le 10 Mars 1884, professeur de cultivateur demeurant à Frelinghien. Convenu du délit de fraude alimentaire par falsification de lait, et vente de lait falsifié, commis le 17 Décembre 1925. Vu les articles 3 et 7, loi du 1^{er} Août 1905. Le Tribunal le condamne à 15 jours d'emprisonnement avec sursis et 1.000 francs d'amende. Dit que le présent jugement sera, par extrait, en première page, inséré aux frais du condamné dans le journal « Le Réveil du Nord » sans toutefois que le coût de cette insertion puisse excéder de 2 cents francs, et affiché au nombre de deux exemplaires dans la Commune de Frelinghien, dont un à la porte du domicile du condamné et l'autre à la Mairie, avec défense, pendant une durée de huit jours d'enlever les dites affiches. N'y ayant appel. Le Procureur de la République, CAZES. Pour extrait conforme, Le Greffier, M. MASCART. 82004

La folie mystique des "flagellants" de Bombon

Les agresseurs du curé l'accusent de pratiquer l'envoûtement !... Nous avons relaté l'agression, dont a été victime le curé de Bombon, petit village de Seine-et-Marne, de la part d'une douzaine d'adeptes de « Notre-Dame-des-Fleurs », dont une certaine Marie Mesmin est la grande presse. S'introduisant dans la sacristie, il se précipitèrent sur le curé, le ligotèrent, le bâillonnèrent. Sa soutane, sa culotte, ses chaussures furent enlevés ; on ne lui laissa que ses bas et son caleçon et pendant un quart d'heure, il fut frappé violemment à tour de rôle avec une courroie à nœuds, cependant que les fidèles s'étaient massés devant le porche de l'église, regardaient le spectacle, sans oser intervenir. Des gendarmes en tournée délivrèrent le prêtre qu'on fustigeait déjà depuis un quart d'heure, et ce dernier devra garder le lit longtemps.

C'ESTAIT POUR LUI EXTIRPER L'ESPRIT DU MAL !... Arrêtés et conduits au Parquet de Melun, ces agresseurs déclarèrent être venus tout exprès de Bordeaux pour infliger une correction rituelle au curé de Bombon, qu'ils considéraient pour responsable des malheurs survenus dans leurs familles. Ces fanatiques approuvés en effet, à l'ordre de Notre-Dame-des-Fleurs de Bordeaux, ont déclaré qu'ils s'étaient fait baptiser par l'abbé Desnoyers pratiquant l'envoûtement et autres subtilités démoniaques et qu'il n'était qu'une sévère application de « discipline » pour extirper l'esprit du mal. Sans égards pour la science démonologique des flagellants, les magistrats ont mis en état d'arrestation Albert-Henri Froyer, 39 ans, chef comptable demeurant à Bordeaux, 21, rue Fernand Marin et Maurice-Alexandre Lourdin, 27 ans, employé de mairie, domicilié dans la même ville. Les dix flagellants, femmes et jeunes filles, ont été laissées en liberté provisoire. A noter que les agresseurs appartiennent tous à la classe aisée de la bourgeoisie bordelaise : chef de comptabilité, fils de famille, professeurs de langues étrangères, et ne manifestent absolument aucun regret de leur acte. Tous représentent Marie Mesmin comme une femme de premier ordre, très intelligente, très érudite et très pieuse. Nous avons dû frapper l'abbé Desnoyers, déserteur. La santé de notre sainte en dépendait. Elle était entre ses griffes. Ce n'est pas un prêtre ; c'est le démon.

L'HISTOIRE DE LA VIERGE PLEUREUSE DE BORDEAUX Les deux hommes arrêtés font partie d'une secte qui fut fondée à Bordeaux en 1906, par une curieuse, Mme Marie Mesmin. Celle-ci avait alors ramené d'un pèlerinage à Lourdes une statue en plâtre, grandeur semi-nature de la Vierge miraculeuse, laquelle était destinée à servir de point d'appui dans sa loge du n° 23, cours du 30-Juillet. Le plâtre était-il encore humide ? Y avait-il dans la loge des infiltrations ? Toujours est-il que la pieuse effigie se mit à pleurer. Mme Mesmin convoqua des commerçants du voisinage qui crièrent au miracle. Et la dévotion naquit à Notre-Dame-des-Fleurs.

EN TROISIÈME PAGE. — Notre Chronique illustrée de la mode et ses conseils. EN QUATRIÈME PAGE. — Notre Causerie illustrée sur la T. S. F. : Le montage Oudin.

LES "GRANDS DE LA TERRE" QUI FONT PARLER D'EUX



LA PRINCESSE ASTRID DE SUÈDE ET LE PRINCE DE GALLES, DONT ON ANNONCE LES PROJETS D'UNION. Le général PANGALOS, qui vient de proclamer la dictature en Grèce. LE PRINCE CAROL DE ROUMANIE ET SA FEMME LA PRINCESSE HELENE DE BRAD, QUI VONT SE SEPARER. LE NOUVEAU SHAH DE PERSE RIZA KHAN PHELEDI.